

ÉPREUVE PRATIQUE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

BORDEREAU DE CONVOCATION DES CANDIDATS

Préfecture (du centre d'examen)	Centre d'examen	N° d'agrément et cachet de l'établissement
Groupe de permis	Date et Heure de convocation	
N° de convocation et Clef	Nombre d'unités attribuées	

LISTE DES CANDIDATS

1	2	3	4	5*	6**	7***	8
N.E.P.H.	NOM de naissance et prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Indice	HC	Filière	Résultat
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							

Unités annulées :

Unités non-honorées :

Unités absentes :

* Colonne 5 : ajouter P/P pour les candidats présentés en première épreuve circulation des catégories moto et groupe lourd.

** Colonne 6 : mettre une croix pour les candidats se présentant à une épreuve hors circulation.

*** Colonne 7 : indiquer CA pour les candidats ayant suivi une formation en AAC et CS pour les candidats ayant effectué une période de conduite supervisée.

Nom de l'expert

Programme de formation à la catégorie B du permis de conduire

- **Préambule**

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,

- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg

- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes

- **Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire**

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

- **L'organisme de formation**

Etablissement de formation :

Raison sociale : Centre AUTO-ÉCOLE S.A.R.L.

Adresse : 31 ? Rue Marceau 37000 TOURS

Adresse électronique : centrae37@gmail.com

Téléphone : 02.47.66.66.13

Siret : 811 092 352 00012

Agrément préfectoral : E1503700070 obtenu le 03/06/2015

Code NAF : 8553Z

Gérant : Guillaume SERRE

- **Les pré-requis**

- avoir minimum 17 ans

- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

- **Le public visé**

Tous publics

- **La durée de la formation**

20 heures (minimum légal obligatoire)

- **Les objectifs de la formation**

- *une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation*

- *une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :*
dispositions légales en matière de circulation routière

le conducteur

la route

les autres usagers de la route

réglementation générale et divers

précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule

éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite

équipements de sécurité des véhicules

règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire Démarrer et s'arrêter Doser les accélérations et les freinages à diverses allures Utiliser la boîte de vitesses Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire Regarder autour de soi et avertir Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation Adapter l'allure aux situations Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité Tourner à droite et à gauche en agglomération Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres	Evaluer et maintenir les distances de sécurité Croiser, dépasser et être dépassé Passer des virages et conduire en déclivité Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide

usagers	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	Suivre un itinéraire de manière autonome Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie Connaitre les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence Pratiquer l'écoconduite

- **Les épreuves d'examen**

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;

l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;

la présentation de l'épreuve par l'examineur ;

l'installation au poste de conduite ;

les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;

une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;

la réalisation d'un test de la vue ;

la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;

des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;

la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;

l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique